

Paysage

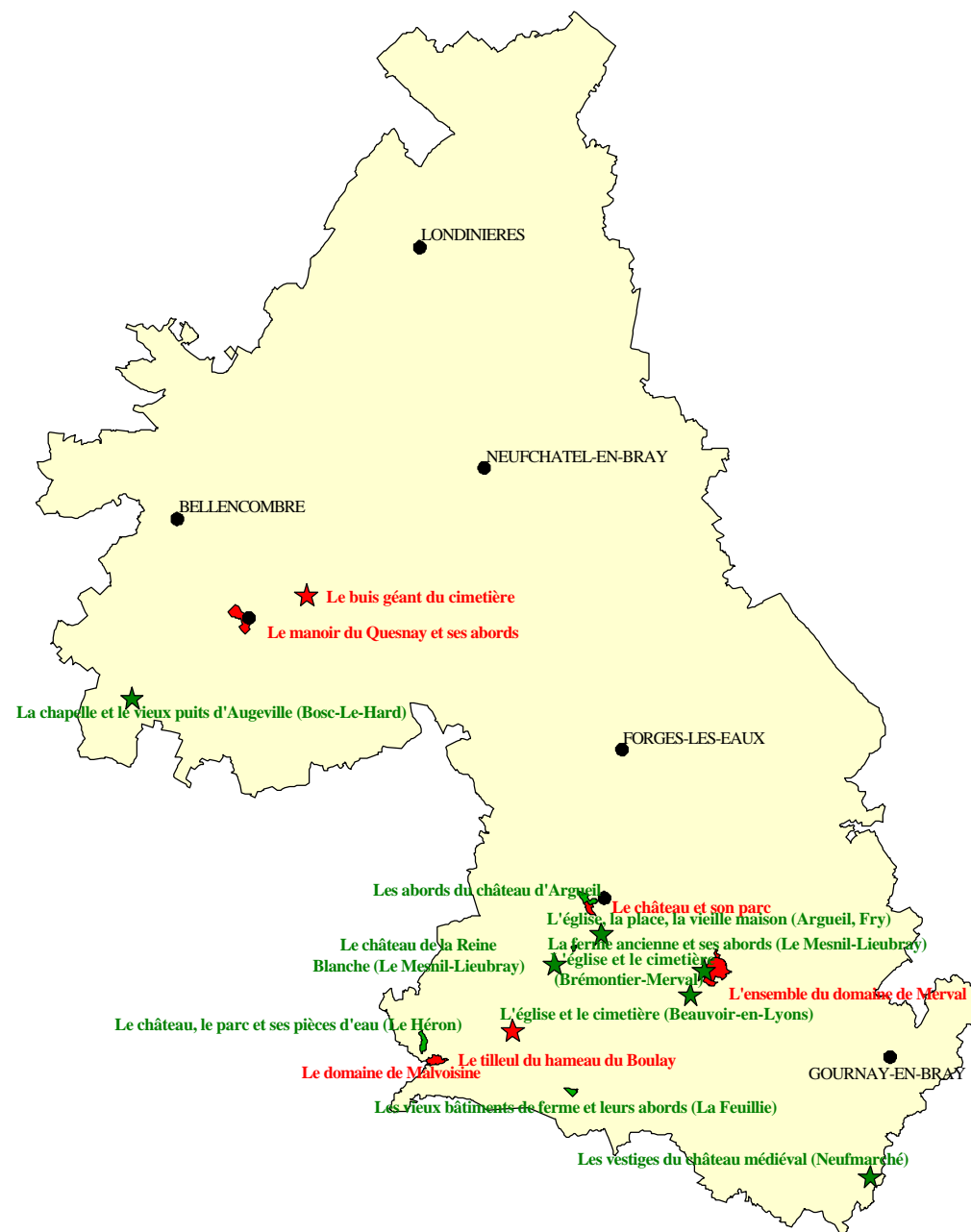
Chiffres-clés en 2003

- 7 sites classés et 10 sites inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930
- 24 panoramas ont été recensés et pour 7 une table d'orientation a été aménagée ;
- 5 entités paysagères ont été définies ;
- Entre 1995 et 2003, la diminution du linéaire de haie est estimée à 20 km sur un total de 6 800 km ;
- Le nombre de pommiers haute-tige par hectare de SAU est de 1,20 ;
- Entre 1940 et 2003, le nombre de pommiers a diminué de 90 %.

Le pays présente un caractère paysager spécifique en Haute-Normandie : la topographie donne lieu à de nombreux panoramas et il existe une multiplicité de paysages ruraux (forêt, herbages, bocage, vallons, buttes témoin, coteaux). La disparition progressive des éléments du bocage (prairies, haies, mares, vergers, zones humides...) est un phénomène continu depuis plusieurs décennies. Les activités agricoles du Pays de Bray sont en mutation et on assiste à la réduction de l'élevage au profit de la céréaliculture. Cette évolution modifie les caractéristiques paysagères du Pays par l'ouverture des champs.

Les Sites classés et inscrits

La France s'est dotée d'une législation permettant d'assurer la préservation des sites, perspectives et paysages dont la conservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Il s'agit de la loi du 2 mai 1930, désormais abrogée et intégrée dans le code de l'environnement. Le classement est une protection forte alors que l'inscription est une mesure moins contraignante.



Source : DIREN, données 2003 - Cartographie : AREHN, janvier 2004

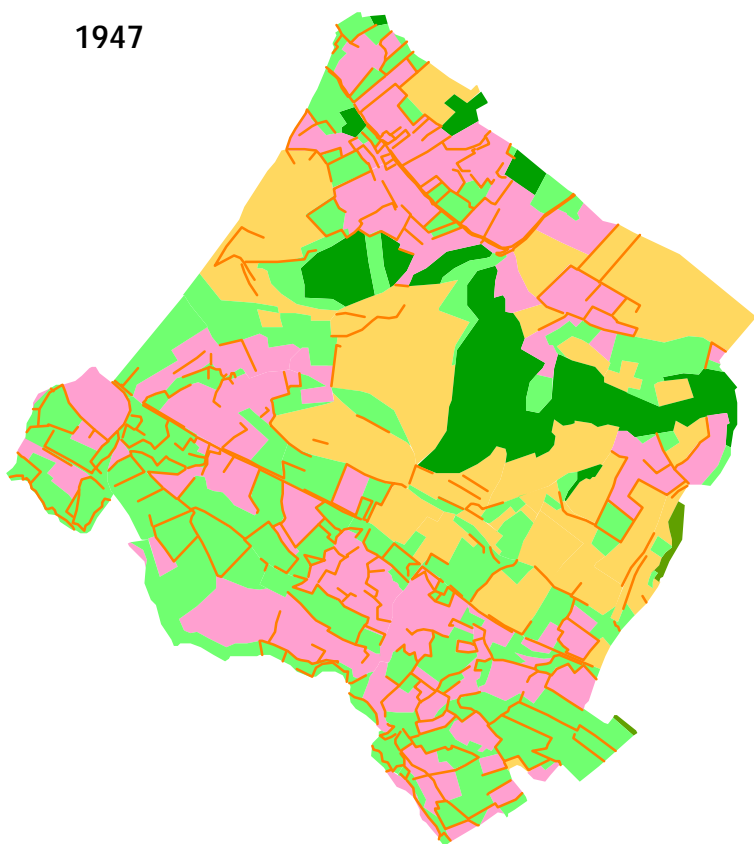
Evolution de l'occupation du sol sur la commune de Nesle-Hodeng entre 1947 et 2000

L'interprétation de photos aériennes de la campagne 1947 et de la BD-Ortho de 2000 a montré que sur la commune de Nesle-Hodeng, la superficie occupée par des vergers a diminué de 76,8 % entre 1947 et 2000 tandis que les surfaces mises en cultures ont augmenté de 40,5 %.

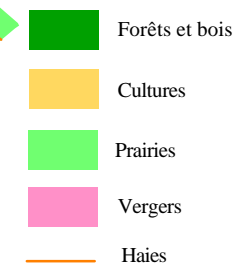
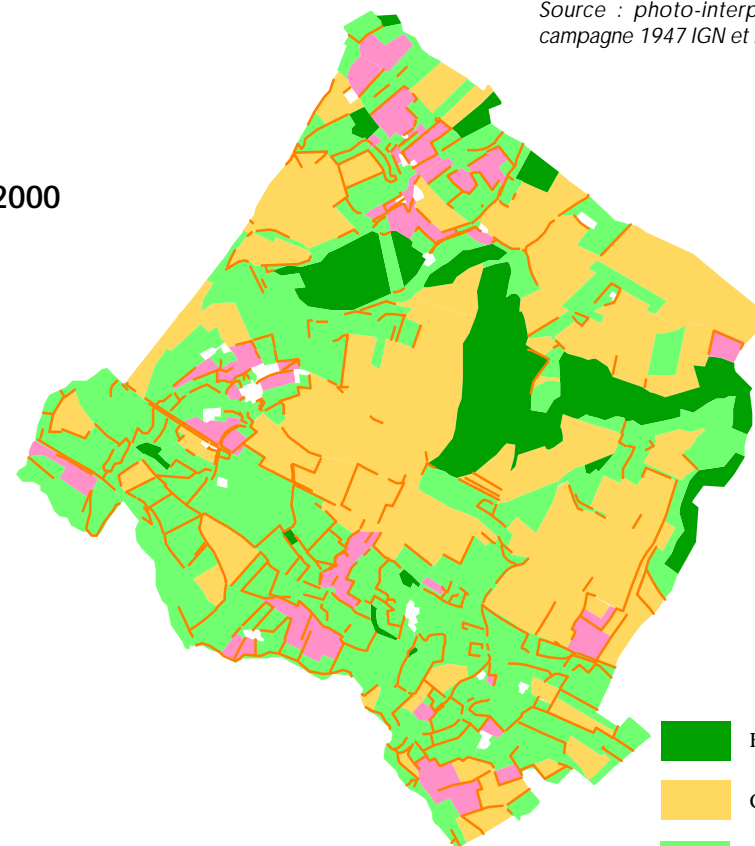
	Surface en 1947 en km ²	Surface en 2000 en km ²	% d'évolution 1947-2000
Cultures	4,13	5,8	+ 40,5 %
Forêt	1,55	1,7	+ 9,5 %
Prairies	5,19	6,9	+ 33 %
Vergers	4,79	1,11	- 76,8 %

Source : photo-interprétation MapInfo, campagne 1947 IGN et BD-Ortho 2000

1947

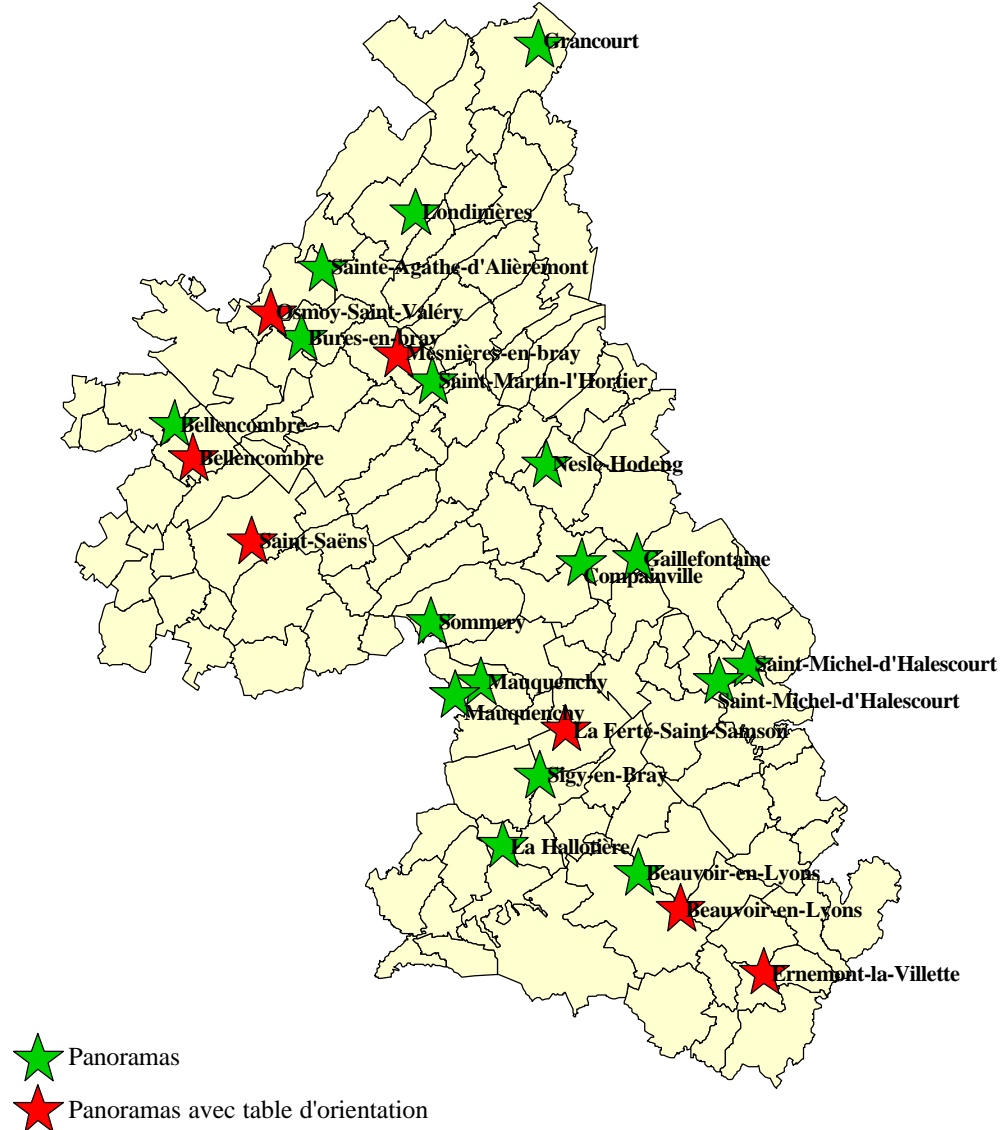


2000



Les panoramas

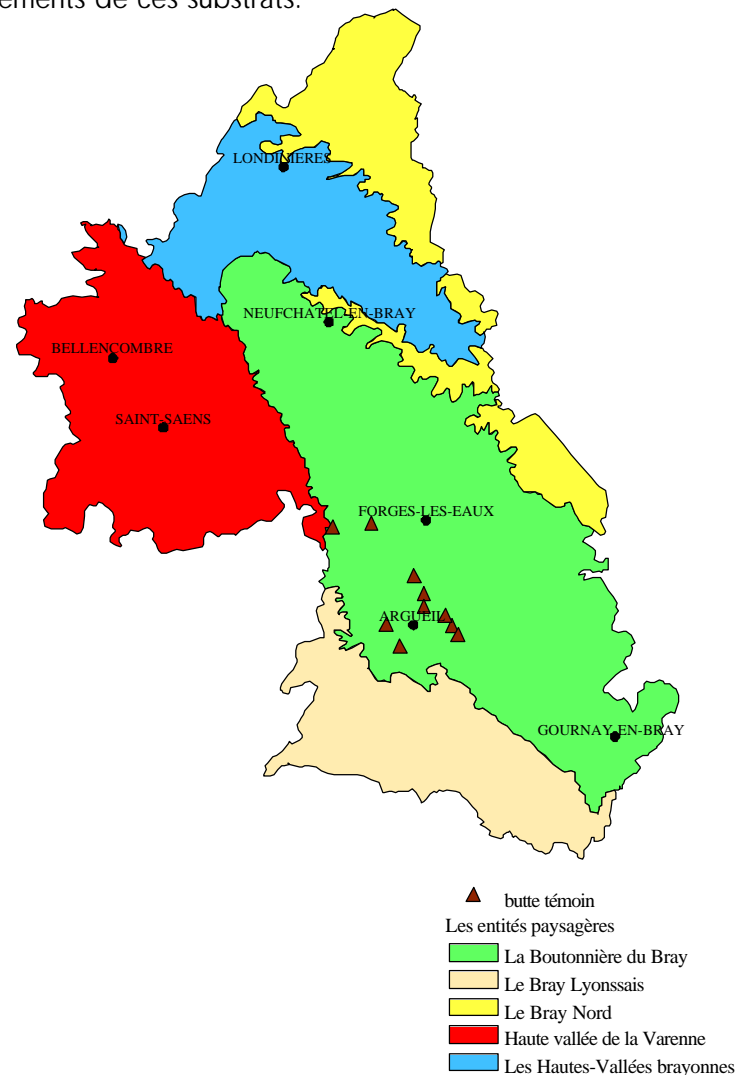
La topographie offre de nombreux panoramas.



Source Etude Action paysages en Pays de Bray, 2000 - Cartographie : AREHN, octobre 2003

Les buttes-témoin et les grandes entités paysagères

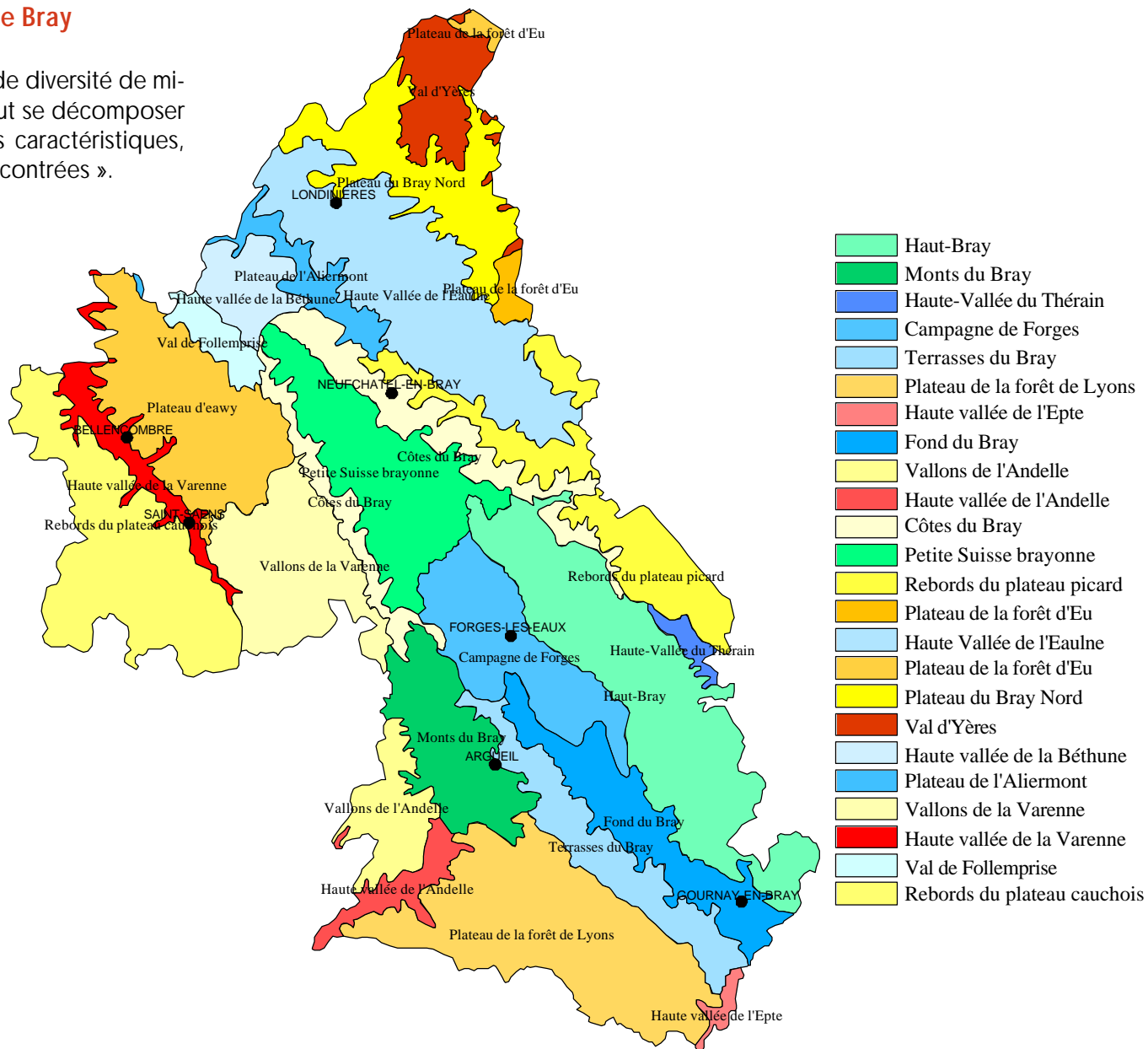
Les buttes-témoin sont nées du lent travail d'érosion qui a usé l'ancien bombement calcaire entre le plateau de Caux et le plateau picard pour creuser la boutonnière du Bray. Ces buttes témoignent de la plus grande résistance de certains substrats géologiques. Ceci explique leur disposition en chaîne le long des lignes d'affleurements de ces substrats.



Source : Etude Les Monts de Bray, 1996 - Cartographie : AREHN, octobre 2003

Les contrées du pays de Bray

Le Pays présente une grande diversité de milieux et de paysages. Il peut se décomposer en cinq unités paysagères caractéristiques, elles-mêmes divisées en « contrées ».



Source : Etude Action paysages en Pays de Bray, 1994 - Cartographie : AREHN, octobre 2003

Les haies

Dans le Pays de Bray, entre 1995 et 2003, il a disparu plus de haie qu'il n'en a été planté : la diminution du linéaire est estimée à 20 km sur un total de 6 800 km. En Seine-Maritime, le linéaire de haie a globalement augmenté mais la haie bocagère a reculé (- 680 km) au profit de la haie ornementale. La construction neuve de logements individuels est la principale source de plantation de ce type de haie qui reste largement dominée par les arbustes à feuillage persistant.

Évaluation du linéaire de haie selon les régions pour la période 1995-2003

Régions	Estimation haie en 2003 en km	Haie plantée en km	Haie disparue en km	Solde en km
Vallée de Seine	3 750	250	95	+ 155
Entre Caux Vexin	4 850	290	70	+ 220
Caux maritime	10 250	495	435	+ 60
Caux intérieur	7 100	380	195	+ 185
Pays de Bray	6800	125	145	- 20
Entre Bray Picardie	2 250	25	155	- 130
Seine-Maritime dont bocagère	35 000	1 565 250	1 095 930	+ 470 - 680

Source : DRDAF Seine Maritime - Service statistique



La disparition des haies est préoccupante dans le Pays de Bray.

Les vergers

Evolution des vergers du Pays de Bray

En 1940 : un **million** de pommiers
 En 1963 : **600 000** pommiers
 En 1980 : **300 000** pommiers
 En 1989 : environ **150 000 à 200 000** pommiers
 En 2003 : **97 000** pommiers soit, depuis 1940, une diminution de 90 %.

Évaluation du nombre de pommiers par régions en 2003

Région agricole	Nombre de pommiers haute-tige	Nombre de pommiers haute-tige par ha de SAU	Part des jeunes pommiers dans la région
Pays de Caux	373 000	1,76	22,0 %
Petit Caux	32 000	1,02	21,2 %
Entre Bray Picardie	29 000	0,75	7,8 %
Entre Caux Vexin	28 000	1,01	6,4 %
Pays de Bray	97 000	1,20	13,8 %
Vallée de Seine	41 000	2,31	27,6 %
TOTAL Seine-Maritime	600 000	1,47	20,0 %

Source : DRDAF Seine Maritime - Service statistique

Le Pays de Bray avec 1,2 pommiers à l'hectare de surface agricole se situe en dessous de la moyenne départementale. Le pommier haute-tige ne profite que peu du classement AOC du Pays «Pommeau et Calvados». Son meilleur maintien est observé en Vallée de Seine et dans le Pays de Caux.

Avec moins d'un pommier haute-tige à l'hectare tout territoire confondu, le paysage de la Seine-Maritime peut difficilement continuer de se référer à cette image traditionnelle de la Normandie.

Le délabrement du verger est indéniable dans le Pays de Bray.



Charte paysagère du Pays de Bray

La structure qui anime le Pays (le Syndicat mixte d'aménagement et de développement du Pays de Bray) réalise actuellement une charte paysagère. C'est un document qui complète la charte de territoire signée en 2000 et qui fixe les orientations que souhaite prendre le pays en termes de paysage pour les dix ans à venir. Elle aboutira à un recueil d'actions concrètes initiées par des porteurs de projet brayons, pour les 5 ans à venir. L'objectif est de coordonner les actions déjà existantes et de soutenir les futures initiatives. L'enjeu paysager est très fort et rejoint les opportunités de développement du Pays. C'est le paysage au sens large qui est ici abordé : ce sujet touche l'économie, l'écologie et la vie de tous. Par cette charte, le Pays souhaite mobiliser les acteurs locaux et les brayons autour de ce thème fédérateur et essentiel pour la réussite économique et sociale du Pays.

Politique locale

Des actions sur le paysage sont inscrites dans les trois programmes qui concernent le Pays de Bray (Contrat de Pays, Programme de développement local et programme Leader +) :

- Signalisation et signalétique globale Pays de Bray ;
 - Charte Paysagère du Pays de Bray ;
 - Actions définies dans la Charte Paysagère ;
 - Élaboration, animation et suivi de la Charte Paysagère ;
 - Coédition de documents de communication, support du travail de sensibilisation et d'appui technique ;
- On peut noter qu'une réflexion sur un " parc naturel régional du Pays de Bray " devrait être menée.

> Voir aussi

- > <http://www.paysdebray.org> : le site internet du Pays de Bray où la charte paysagère est abordée
- > <http://www.caue76.org> : soutien technique et/ou financier pour la création de haies et de vergers
- > [Les Sites classés et sites inscrits](#) sur le *Tableau de bord régional*
- > [Les vergers conservatoires](#) sur le *Tableau de bord régional*
- > [La Typologie des paysages](#) sur le *Tableau de bord régional*